



## SOCIETE HIPPIQUE PERCHERONNE DE FRANCE

---

Fondée le 23 juin 1883

Nogent le Rotrou, le 13 décembre 2011

Objet : Commission d'approbation exceptionnelle

Suivi du dossier : Jean-Jacques Léon - 06 08 13 12 35 (après 19 H) ou 02 43 02 74 26

Mail : jean-jacques.leon@percheron-france.org

Madame, Monsieur,

Conformément à la décision prise par la Commission SBPF du 17 novembre 2011, une commission d'approbation exceptionnelle aura lieu le **jeudi 2 février 2012** (le lieu et l'horaire restent à déterminer).

Cette commission exceptionnelle concerne les candidats étalons non approuvés lors de leur passage devant la commission d'approbation le 24 septembre 2011 ou les candidats étalons sélectionnés pour le Mondial mais n'ayant pas pu se présenter.

Conditions d'inscription :

- Votre engagement doit parvenir à la SHPF avant le 15 janvier 2012 accompagné du règlement (50 €/cheval, paiement par chèque à l'ordre de la SHPF).
- Vous devez avoir payé votre cotisation SHPF pour l'année 2012 (50 €)

Pour tout complément d'information, merci de bien vouloir contacter Jean-Jacques Léon, Président délégué du Stud-book (coordonnées ci-dessus).

Salutations cordiales,

François CHOUANARD

Président SHPF